



La mairie de Neully-en-Thelle a engagé les études nécessaires à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU permettra à la commune de définir de nouvelles perspectives d'aménagement de son territoire pour les 15 années à venir.

Dans un premier temps, a été établi un état des lieux de la commune, au regard de l'évolution du territoire par rapport aux enjeux environnementaux. Les études mettent en évidence les orientations d'aménagement déclinées dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Depuis décembre 2021 et au fur et à mesure de l'évolution de la procédure, les documents sont disponibles sur le site Internet de la commune : [www.neullyenthelle.fr](http://www.neullyenthelle.fr)

Les documents se trouvent en mairie. Un registre destiné à recevoir vos observations y est ouvert.

Vous êtes également conviés à la présentation du projet communal lors d'une réunion publique prévue le **mardi 17 mai 2022 à 20h** à la salle des fêtes de la mairie.

*votre Maire, Bernard ONCLERCQ*



## PLAN ARBRES

Les élèves de la Section Générale et Professionnelle Adaptée du collège a poursuivi la plantation d'arbres sur l'espace vert situé près du collège. Un des sites de notre action "PLAN ARBRES" permettra notamment d'embellir le paysage de l'entrée de ville, de protéger l'espace vert des vents dominants, mais aussi faire revenir beaucoup d'oiseaux.

Une haie de différentes essences séparera les champs cultivés avec le terrain de la commune. Deux alcôves végétalisées offriront des espaces de repos, de jeux ou de lecture pour tous. Au total : 158 arbustes sont concernés, de variétés locales, conseillées par des professionnels de la Fédération des chasseurs de l'Oise, partenaire privilégiée de notre projet.

Merci encore à la Région Hauts de France qui finance l'opération à hauteur de 90%, aux élèves et à leur professeur Catherine Debur, aux agents du service technique ainsi qu'aux agents de la Fédération des chasseurs et particulièrement Manon.

*Sandrine Soares*



## LE GYMNASSE DU COLLÈGE

Le 8 décembre 2021 a eu lieu un événement attendu depuis plusieurs années par la communauté éducative du collège de Neully-en-Thelle : l'inauguration de sa propre salle de sport. En effet, notre collège bien qu'étant le plus gros de l'Oise en termes d'effectifs (910 élèves en 2021) ne possédait pas de gymnase. La commune bien sûr accueillait les enseignements d'EPS sur les créneaux libres du gymnase communal mais cette situation ne pouvait durer. La commune avait anticipé ces travaux et longuement soutenu cette demande, notamment par l'achat des terrains connexes pour faciliter le montage du dossier. C'est une belle salle, équipée d'un mur d'escalade de niveau départemental qui accueille à présent les collégiens dans des conditions plus en adéquation avec notre météo régionale.



## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2020, la municipalité a engagé les études nécessaires à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin que celui-ci intègre les dispositions issues de la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et du Grenelle de l'Environnement, afin de fixer de nouveaux objectifs en matière d'aménagement et de développement de la commune.

Un PLU révisé permettra à la commune de définir une nouvelle «feuille de route» pour les 10 à 15 ans à venir, en matière de perspectives d'aménagement du territoire communal. Il est doté d'un volet réglementaire, support à l'instruction des demandes de construction ou d'aménagement, telles qu'il convient de les respecter suivant le code de l'urbanisme.

Les études engagées depuis février 2021 ont permis, dans un premier temps, d'établir un état des lieux de la commune, au regard de l'évolution du territoire par rapport aux enjeux environnementaux et mettant en évidence les orientations d'aménagement définies à l'échelle intercommunale par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Thelloise en cours de révision également et à prendre en compte. Dans un second temps, sur la base de cette analyse, a pu être défini un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour la commune à l'horizon 2035. Le PADD aborde la prise en compte des paysages et de l'environnement, les perspectives en matière d'habitat et d'équipements, le développement économique, la gestion des déplacements, les réseaux. Quelques extraits figurent ci-après.

Il paraît essentiel que ces informations sur le devenir de la commune de Neuilly-en-Thelle soient exposées, avant d'engager la rédaction d'une réglementation d'urbanisme sur la commune, qui s'appliquera aux projets d'aménagement et de construction. C'est pourquoi vous êtes invités à prendre connaissance du contenu du PADD par le biais de cette note de présentation, en précisant que la version complète est disponible à la Mairie et sur le site internet [www.neuillyenthelle.fr](http://www.neuillyenthelle.fr). Vous êtes également conviés à la présentation du projet communal au cours d'une réunion publique prévue le mardi 17 mai 2022 à la salle des fêtes de la Mairie. L'enquête publique envisagée fin 2022/début 2023 permettra à la population de s'exprimer sur l'ensemble des pièces du PLU révisé.

Le Maire, Bernard ONCLERCQ

### Les principales étapes de la procédure



# LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE NEUILLY-EN-THELLE

- Neuilly-en-Thelle fait partie de la **Communauté de Communes de la Thelloise (CCT)** et le PLU révisé doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) en cours de révision.

- Le territoire communal fait partie de l'**entité paysagère du Plateau de Thelle**, parcouru par un réseau de vallons secs et boisés, dans le cas présent au nord et à l'ouest. Ce vaste plateau agricole offre de **grandes percées visuelles** sur le sud du territoire, mais aussi sur les franges de la trame urbaine du bourg.

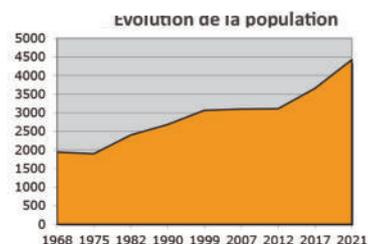
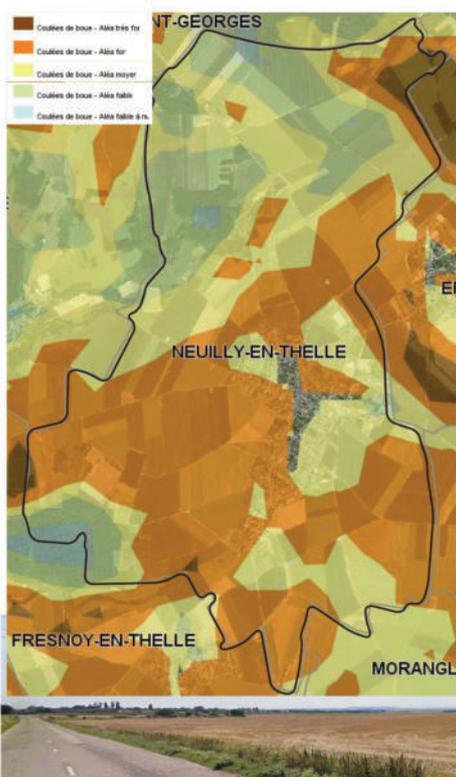
- Le territoire est concerné par des risques naturels, notamment un **risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques qui concerne directement le bourg**. Le risque d'inondation par ruissellement et coulées de boue se concentre uniquement dans les vallons secs. Le territoire communal ne compte pas de périmètres de sensibilités écologiques.

- Neuilly-en-Thelle bénéficie d'**équipements commerciaux et de services de proximité en centre bourg**, qui répondent aux besoins des habitants de la commune et des habitants vivant aux alentours, ainsi qu'un pôle d'équipements publics (collège, sports) situés au sud de la trame urbaine.

- La commune accueille une **zone d'activités située au nord-est du bourg**, amenée à se développer. En 2021, l'**activité agricole est encore bien présente** avec au moins cinq sièges d'exploitation agricole en activité et 1216 hectares déclarés agricoles (SAU).

- Le bâti se caractérise par un **patrimoine ancien**, témoin de l'architecture traditionnelle du plateau de Thelle, présentant **des caractéristiques locales liées aux activités agricoles**. L'architecture ancienne est dominée par la pierre calcaire, et plus rarement par la brique rouge ou des ossatures en bois.

- La commune compte près de **4000 habitants aujourd'hui**



et a connu une forte croissance démographique depuis 2016, à partir de la réalisation de plusieurs opérations de logements neufs. Neuilly-en-Thelle présente une diversité de logements significative (30% de logements locatifs) pour l'accueil des jeunes ménages mais aussi pour les personnes âgées. La proximité de la région parisienne dont l'accessibilité est bonne par le réseau routier, rend la commune attractive en termes d'implantation résidentielle.

## Les principales orientations du P.A.D.D. :

- Contenir la consommation d'espaces agricoles ou naturels à des fins urbaines en privilégiant le remplissage des espaces disponibles au sein du bourg et en anticipant la mutation du bâti des corps de ferme et autres sites d'anciennes activités économiques.

- Accueillir de nouveaux habitants à un rythme plus modéré que celui observé sur la décennie précédente en restant compatible avec les orientations du SCOT de la Thelloise.

- S'appuyer sur le nombre de logements possibles (environ 150) dans la trame urbaine déjà constituée et envisager après 2030, l'urbanisation d'une emprise de 0,8 ha entre la rue René Guérin, la rue Jean Moulin et le chemin de la Procession, pour satisfaire aux objectifs chiffrés. Poursuivre la diversification de leurs typologies (accession, location publique et privée) et de leur taille (logements de 2 à 4 pièces) afin de permettre l'installation ou le maintien des jeunes ménages et des seniors.

- Garantir le développement des activités économiques existantes et la création de nouvelles activités notamment sur la zone d'activités intercommunale avec une dizaine d'hectares en cours de commercialisation dans un contexte de demande significative à l'échelle de la Thelloise, puis à plus long terme une emprise de 14 ha à confirmer.

- Conforter la polarité principale du centre bourg en préservant les commerces de proximité, en renforçant l'offre en équipements et en services à la population. Assurer le bon fonctionnement des polarités secondaires.

- Réétudier le plan général de circulations du périmètre aggloméré en intégrant les effets de la déviation RD929. Encourager les modes de circulations douces dans le périmètre aggloméré et vers l'extérieur du bourg.

- Prendre en compte les besoins du milieu agricole dans la délimitation des secteurs voués à l'urbanisation ou à préserver de toute construction. Offrir à l'activité agricole des conditions satisfaisantes de fonctionnement.

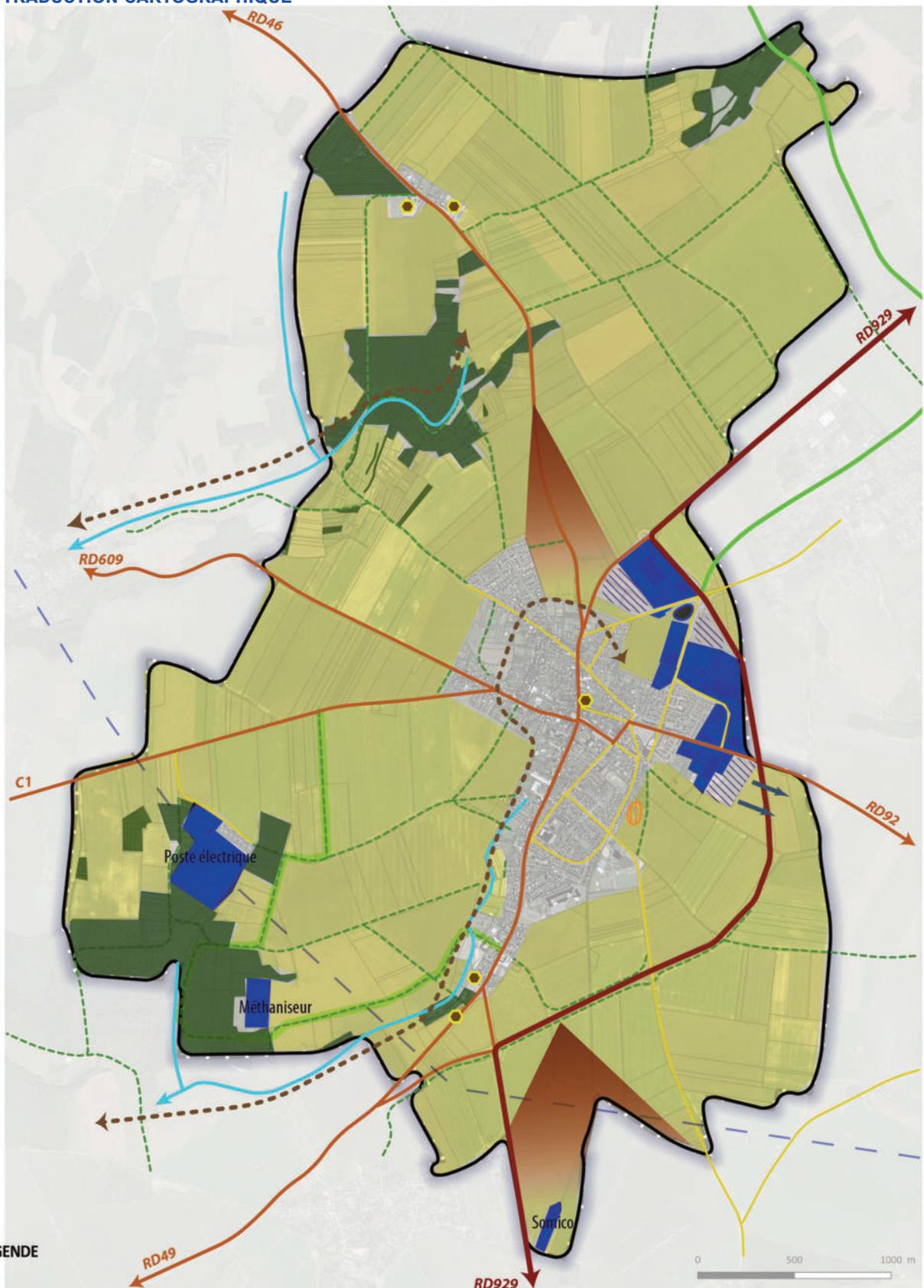
- Garantir une gestion des paysages naturels et bâtis respectueuse des caractéristiques dans lequel s'inscrit le territoire communal et visant à la préservation du patrimoine bâti.

- Inscrire en zone naturelle ou en zone agricole d'intérêt paysager, les secteurs situés dans les espaces à fortes sensibilités paysagères. Veiller à une bonne gestion des trames de jardin aux franges du bourg.

UN DOSSIER COMPLET PRÉSENTANT LE PADD AINSI QUE LE DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE EST CONSULTABLE EN MAIRIE, AUX HEURES D'OUVERTURE, ET SUR LE SITE INTERNET, AVEC UN REGISTRE EN MAIRIE DESTINÉ À RECEVOIR LES OBSERVATIONS.

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

## TRADUCTION CARTOGRAPHIQUE



### LEGENDE

#### Population et habitat

- Secteur à enjeu d'aménagement à long terme

#### Déplacements et mobilités

- Voies primaires à conforter
- Voies secondaires à optimiser
- Voies tertiaires à optimiser
- Chemins ruraux existants à conforter
- Voie verte à valoriser
- Liaison douce/chemin d'exploitation à valoriser

#### Activités économiques

- Activités existantes à pérenniser
- Projet à vocation économique en cours à prendre en compte
- Projet d'extension de la ZA identifié au SCOT, à rendre possible
- Emprise à considérer pour une extension de la zone d'activités (à plus long terme et sous conditions)
- Bâtiments agricoles en activité à conforter
- Espace agricole à prendre en compte

#### Paysage et environnement

- Masses boisées à préserver pour des motifs environnementaux et paysagers
- Potentielles continuités écologiques à reconquérir
- Axes de ruissellement à prendre en compte
- Emprise de la ligne très haute tension à prendre en compte
- Points de vue à valoriser

0 500 1000 m

# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - SECTEURS AGGLOMÉRÉS



## L'EAU EST GRATUITE...

Ressource naturelle appartenant à tous, cette eau, toujours la même depuis des millions d'années, en mouvement perpétuel, est le bien de l'humanité. Mais alors, qu'est-ce qui fait qu'elle coûte si cher au sortir du robinet ? Son traitement en premier lieu. Notre mode de vie plutôt gourmand la met à rude épreuve et pour la rendre propre à la consommation elle doit subir des opérations de nettoyage dont le coût est très élevé. Par ailleurs, le réseau pour la capter, la distribuer, nécessite une maintenance suivie qui elle aussi a un coût. Notre eau est l'une des meilleures du département. Ce n'est pas par chance. Le syndicat des eaux du plateau du Thelle (SIDEPE), dont nous faisons partie, œuvre depuis de très nombreuses années avec détermination pour avoir des infrastructures de pointe. 1,7 millions d'euros ont été investis en 2021, pour cette année il est prévu 2 millions d'euros. Notre point de captage est suffisant pour l'ensemble de la population desservie, mais un second point de captage sera prochainement réalisé pour faire face sans difficulté à un problème technique éventuel. Le prestataire récemment retenu pour assurer la délégation de fourniture est la société SUEZ. La négociation a permis de faire légèrement baisser le prix (30 centimes au m<sup>3</sup>) pour l'utilisateur compte tenu du très bon état général du réseau. En effet, les travaux d'entretien ont été réguliers, ce qui explique le coût important, mais aujourd'hui cela permet une parfaite visibilité sur l'avenir là où d'autres syndicats ont encore tout à faire et doivent prévoir une explosion de leurs tarifs. Cette baisse aurait pu être plus importante, mais de nouvelles obligations imposées par l'Etat, notamment en termes d'animation et de communication, vont nécessiter la professionnalisation du SIDEPE. Attention, pour mémoire la facture comprend aussi le coût de l'assainissement, qui lui est assuré par la Thelloise.

*Bertrand Vasseur*

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, EXTINCTION DES FEUX

On s'est habitué depuis des années à laisser la lumière allumée toute la nuit dans la rue. Même dans des zones où personne ne passe. Mais qui ferait de même à la maison ? Combien de fois demande-t-on aux enfants d'éteindre la lumière quand ils quittent la pièce ? Il en est de l'électricité publique comme de l'électricité domestique : elle doit être utilisée à bon escient. De nombreuses villes ont fait le choix de couper l'éclairage public pendant les heures de la nuit les plus tranquilles, ce sera prochainement notre cas. Bien sûr l'argument financier est le principal argument, le coût de l'énergie grimpe en flèche et sans compensation particulière des compromis doivent être trouvés pour assurer le fonctionnement de la commune. L'éclairage public est un des postes d'investissement les plus onéreux. L'utilisation de nouvelles ampoules LED et de déflecteurs modernes ont considérablement réduit la consommation électrique, toutefois dans le même temps, les nouvelles normes ont obligé à une implantation plus serrée des candélabres pour éviter les zones sombres, diminuant par le fait l'économie théorique.

Mais au-delà de l'aspect financier bien des raisons justifient cette coupure : 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés vivent la nuit. La majorité des êtres vivants ont besoin d'obscurité pour se nourrir, se déplacer, se reproduire... Or, la quantité de lumière émise a augmenté de 94 % en 20 ans d'après l'ANPCEN (Association Nationale Pour la protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne).

Éteindre aux heures les plus désertes de la nuit est donc en premier lieu un geste écologique.

La « disparition de la nuit » n'est pas non plus sans conséquences pour l'espèce humaine : la lumière joue comme un perturbateur endocrinien. La mélatonine, que l'on sécrète dès qu'il fait sombre, déclenche des processus métaboliques vitaux, dont le sommeil. Pour être en bonne santé, nous avons besoin d'obscurité.

### QUELQUES CHIFFRES

Consommation électrique totale  
de la commune en 2021

**124 286,24 €**

Consommation électrique de  
l'éclairage urbain en 2021

**59 982,74 €**

*soit 48% du total*

## QU'EN EST-IL DE LA SÉCURITÉ NOCTURNE ÉCLAIRAGE ÉTEINT ?

En terme de sécurité routière, pas de changement significatif. Bien sûr, voir moins n'est pas meilleur, mais les véhicules eux même éclairent la chaussée, et cela de façon bien plus efficace que par le passé. Ils sont aussi beaucoup plus visibles de par leur propre éclairage dans la nuit noire qu'entre chien et loup. Par ailleurs, les conducteurs sont moins amenés à oublier leurs propres feux dans le noir que dans une rue éclairée. Nous avons tous vu à de multiples reprises des véhicules tous feux éteints traverser les villes, invisibles aux yeux des autres usagers...

Pour ce qui est de la délinquance, rappelons que 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. Les trafiquants ont besoin d'éclairage, notamment pour la vente de stupéfiants, la nuit complète n'est pas ce qu'ils recherchent.

## RAPPEL

Le cimetière est un lieu de recueillement où se retrouvent des familles dans la peine. En aucun cas il ne saurait être acceptable d'y voir jouer des enfants au ballon comme dans un square...

## DEMANDE DE LOGEMENT

Trois bailleurs sociaux proposent des logements au sein de notre commune.

Les dossiers de demande de logement peuvent être enregistrés par Internet, mais dans ce cas nos services n'en sont pas informés automatiquement, c'est pourquoi il est préférable de déposer les demandes en mairie. Chaque dossier est examiné par le service en charge du logement, ils doivent être renouvelés chaque année. Lorsqu'un bailleur nous informe d'une mise à disposition d'un logement appartenant au contingent de la mairie, une sélection des dossiers est faite suivant la composition de la famille et l'urgence de la situation. Les situations sont examinées par la commission qui adresse les dossiers retenus au bailleur. Ce dernier organise une commission d'attribution qui établit un ordre de priorité. **Tout dossier incomplet est systématiquement refusé par les bailleurs.**

En 2021, seulement quatre logements ont été libérés, la commission municipale s'est aussitôt réunie pour la réattribution.

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS de Neuilly-en-Thelle est un lieu d'accueil de proximité qui reçoit tous les publics qui rencontrent à un moment de leur vie des difficultés, qu'elles soient sociales ou financières, passagères ou récurrentes.

Depuis mai 2021, date d'emménagement dans les nouveaux locaux de la Mairie, un bureau est dédié au CCAS et aux différentes permanences sociales. Ce bureau est accessible aux personnes en situation de handicap grâce à un ascenseur. Cet espace permet d'avoir une vraie confidentialité. L'adjointe en charge du CCAS vous y reçoit sur rendez-vous, examine votre situation sociale et financière aux vues des justificatifs des revenus et charges du foyer.

### Différentes aides peuvent être octroyées :

- des secours exceptionnels financiers. Ces aides financières sont principalement des aides liées aux impayés de factures d'énergie, ou aux services de l'enfance.
  - des bons alimentaires lorsque les personnes sont dans une situation d'extrême urgence.
  - L'aide alimentaire distribuée par l'association locale « Le Petit Plus » un mercredi sur deux attribuée pour une durée définie et renouvelable.
  - Une aide au chauffage peut être attribuée une fois par an et après examen de chaque dossier par le conseil d'administration.
- Un dossier doit être déposé en mairie courant octobre. Toute personne inconnue du CCAS et déposant un dossier sera reçu par l'adjointe en charge du CCAS.
- Chaque année, le CCAS octroie un bon d'achat de 80€ valable chez les commerçants de la commune, à toute personne handicapée présentant une carte d'invalidité d'un taux de 80% minimum.

Le CCAS accompagne également les administrés dans leurs démarches administratives, les renseigne et/ou les oriente vers d'autres organismes suivant les difficultés rencontrées.

En 2021, 10 familles ont bénéficié d'aides financières et de bons alimentaires, 48 familles ont bénéficié d'aide alimentaire, 11 familles ont bénéficié de l'aide au chauffage et 11 personnes ont obtenu un bon d'achat de 80€

**Martine Sigaud**

## ASSOCIATION «LE PETIT PLUS»

Notre Association s'occupe essentiellement de préparer des colis alimentaires qui sont distribués à des habitants de Neuilly-en-Thelle qui nous sont adressés par le Centre Communal d'Action Sociale.

Tous les 15 jours au matin, un agent municipal et un ou deux bénévoles récupèrent à la banque alimentaire de Compiègne des denrées (produits frais, produits congelés etc...).

Ce même jour, l'après-midi, des bénévoles répartissent ces produits pour les familles qui viennent, munies d'un courrier de la Mairie. L'horaire est précisé sur cette invitation et doit être scrupuleusement respecté. Ces familles doivent venir avec des cabas et des sacs de congélation pour le transport des denrées.

Notre association propose aussi un cours de gymnastique douce et un atelier mémoire, le vendredi matin. Plutôt adressés aux seniors et adaptés au niveau de chacun, vous pourriez être tentés : des places sont encore disponibles, n'hésitez pas à contacter le Petit Plus pour venir nous rejoindre.

Ces dispositifs fonctionnent grâce aux bénévoles et nous sommes à la recherche de personnes qui auraient un peu de temps à nous consacrer. Il manque surtout des hommes, pour charger les denrées à Compiègne et les décharger à Neuilly-en-Thelle.

Un roulement étant organisé, vous pourriez offrir du temps sans trop de contraintes et ainsi participer à l'élan de générosité tout en gardant une grande liberté personnelle. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Merci.

*La présidente du Petit Plus*



## COMMENT FAIRE GARDER SON JEUNE ENFANT SUR NEUILLY-EN-THELLE

La commune accompagne les parents pour la garde de leur jeune enfant.

En effet :

- Trois berceaux sont réservés pour nos bébés novilaciens dans la crèche de Belle Eglise « Les Clochettes »
- Le Pôle Animation Jeunesse accueille dans ses murs la Halte-Garderie Itinérante de la Thelloise deux jours par semaine (les jeudis et vendredis). Les douze places sont actuellement occupées par nos administrés
- La commune compte à ce jour trente et une assistantes maternelles.

La petite enfance étant une compétence intercommunale, pour toute information sur les modes de garde de notre territoire, vous pouvez contacter les animatrices du Relais Petite Enfance de notre Communauté de Communes, La Thelloise, au 03.44.26.99.50

## PÔLE ANIMATION JEUNESSE (PAJ), NOUVEAUTÉS ET CONFIRMATION....

Le nombre d'enfants accueillis depuis la rentrée scolaire 2022 lors des différentes périodes de congés nous conforte dans la volonté de poursuivre notre politique, équilibrée entre qualitatif et quantitatif.

Afin de répondre au mieux aux besoins le planning suivant sera mis en place pour cet été sur la période de trois semaines, du 11 au 29 juillet 2022 :

Pour l'accueil des 3/11 ans : ouverture du centre et un séjour pour chaque tranche d'âge (6/9 et 9/11)

Pour les 12/17 ans : un séjour de cinq jours pour chaque tranche d'âge puis deux semaines d'activités sur site.

Le planning a été élaboré en fonction des groupes d'âge et afin de favoriser les déplacements lors des semaines d'activités.

**Soyez vigilants aux dates d'inscription !**

Une confirmation : l'accueil de la semaine de Noël a été un succès, il sera donc reconduit.

Une nouveauté : les 12/17 pourront s'inscrire aussi lors des congés d'automne.

Une interrogation : notre prestataire cantine CONVIVIO a fait état de difficultés financières liées à la crise sanitaire.

Conformément à l'accord cadre stipulé dans le contrat, il a déjà imposé une révision du coût. La commune a choisi de ne pas le répercuter auprès des familles, le prenant à son entière charge. Le prix du repas défini en septembre 2022 est donc maintenu, malgré la pression du fournisseur.

*Caroline Bill*

## DANS VOS AGENDAS

### LES FESTIVITÉS À NE PAS MANQUER DANS VOTRE COMMUNE

- 13 mai : séance du Ciné Rural à 20h  
15 mai : 5<sup>ème</sup> trail, organisé par le Comité des Coureurs du Thelle  
22 mai : brocante organisée par le Foyer Culturel et de Loisirs  
4 juin : concours de pétanque  
4 juin : gala de boxe organisé par Boxingym Academy au gymnase  
4 juin : début de la fête communale  
5 juin : défilé et feu d'artifice au complexe sportif  
12 juin : premier tour des élections législatives  
18 juin : commémoration de l'appel du 18 juin 1940 à 11h au monument aux morts  
19 juin : second tour des élections législatives  
24 juin : boum des élèves de l'école primaire, organisée par l'APENET  
25 juin : kermesse de l'école maternelle de 9h à 12h au gymnase  
25 juin : fête de la Saint Jean sur le thème des années 80. Rendez-vous sur la place de la mairie à 17h, soirée au complexe sportif jusqu'à 01h  
1er juillet : séance de cinéma en plein air à 22h30 au complexe sportif  
31 août : cérémonie de libération de Neuilly-en-Thelle à 18h au monument aux morts  
3 septembre : forum des associations au gymnase de 9h30 à 17h  
3 septembre : fête des « rêves d'enfants » au stade du gymnase de 11h à 18h  
16 septembre : séance du Ciné Rural à 20h  
18 septembre : brocante organisée par le Foyer Culturel de de Loisirs  
24 septembre : concours de pétanque (mémorial Christian Seller)  
14 octobre : séance du Ciné Rural à 20h  
11 novembre : cérémonie de l'Armistice à 11h devant la mairie  
26 novembre : salon du livre : 20<sup>ème</sup> anniversaire  
3 décembre : distribution des colis de Noël pour les aînés de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales, à partir de 9h, salle des fêtes de la mairie  
3 décembre : théâtre à 20h30, salle des fêtes de la mairie  
5 décembre : cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant les combats en Algérie, Tunisie et Maroc, à 11h devant la mairie  
10 décembre : marché de Noël, au complexe sportif  
15 décembre : Noël des écoles primaires



**Précisions pour ces activités sur le site Internet de la commune : [www.neuillyenthelle.fr](http://www.neuillyenthelle.fr)**

## Supplément au bulletin municipal Directeur de la publication Bernard ONCLERCQ

### Mairie de Neuilly en Thelle

3 avenue des Cinq Martyrs  
60530 Neuilly-en-Thelle

Tél. 03.44.26.86.66 - Fax 03.44.26.86.69  
secretariat@neuillyenthelle.fr

[www.neuillyenthelle.fr](http://www.neuillyenthelle.fr)  
[www.facebook.com/neuillyenthelle.fr](https://www.facebook.com/neuillyenthelle.fr)

Le lundi de 13h30 à 17h30  
Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le samedi de 9h à 12h